

La politique énergétique de la France au XX^e siècle : une construction historique

La France a construit sur le plan énergétique une politique originale, remarquable par son homogénéité et son ampleur, qui n'a été rendue possible que par le biais d'une volonté de continuité, un ferme dirigisme et des structures de décision tout à fait adaptées à ce type d'orientation.

Depuis une quinzaine d'années, toutefois, le modèle français connaît des signes d'infléchissement notables et, même, des remises en cause profondes.

par Alain Beltran
Directeur de recherche au CNRS,
Institut d'histoire du temps présent

Les articles historiques qui suivent évoquent non seulement la place et l'évolution des différentes sources d'énergie (pétrole, gaz, charbon, hydraulique, nucléaire) dans notre pays, mais elles montrent aussi comment la France a construit sur le plan énergétique une politique originale. A

partir de la première guerre mondiale, elle prit conscience de sa faiblesse par rapport aux approvisionnements en pétrole ou en charbon. Les gouvernements successifs décidèrent de ne plus vivre sous la menace des volontés anglo-saxonnes ou, plus tard, des risques d'embargo moyen-orientaux. Mais cette politique ne fut pas linéaire. Régulièrement se sont combattues une vision libérale (« profitons des possibilités du marché ») de la question énergétique face à une perception de celle-ci comme faisant partie intégrante des options stratégiques du pays (« on ne peut laisser le pays à la merci des volontés étrangères »). Néanmoins, cette politique de l'énergie n'a été rendue possible que par le biais d'une volonté de continuité, un ferme dirigisme et, enfin, l'existence de structures de décision tout à fait adaptées à ce type d'orientation. Le groupe de travail « Energie 2010 » (1) écrivait « Notre système est aujourd'hui fondé sur des monopoles ou quasi-monopoles, de la production, de la distribution et de l'importation, assurés pour l'essentiel par des entreprises publiques (à l'exception des produits pétroliers). Cette organisation a fait ses preuves [...] ». Cependant, ce « modèle » qui n'a jamais été immobile, doit aujourd'hui s'adapter à des conditions nouvelles, en particulier sous la pression européenne. Sa pérennité est donc en question.

Une dépendance énergétique jugée

insupportable dès la première guerre mondiale

Le premier élément à considérer est que, de tout temps, la France a dû faire appel aux importations d'énergie. Elle fut le premier importateur de charbon au monde dans l'entre-deux-guerres. Pour une consommation apparente de 89 millions de tonnes, elle importait en 1929 36 millions de tonnes de charbon. Quand cette énergie fossile atteignit à nouveau un niveau historique, en 1957, soit une consommation de 83 millions de tonnes, les importations se hissaient malgré tout à 26 millions de tonnes. Puis la France acheta en quantités croissantes des hydrocarbures liquides ou gazeux venus du Moyen-Orient, de la lointaine URSS, d'Algérie... Les seules ressources nationales importantes, outre un charbon de médiocre qualité, provenaient de gisements hydroélectriques non négligeables. La dépendance énergétique de la France atteignit la proportion des trois quarts à la veille du premier choc pétrolier de 1973. Par voie de conséquence, pour assurer sa croissance, la France fut condamnée à ne pas être énergivore. En 1913, elle consommait (en tonne équivalent pétrole par habitant) le quart des besoins américains. En 1953, selon l'annuaire statistique de l'ONU, « l'énergie utilisée par

Pour assurer sa croissance, la France fut condamnée à ne pas être énergivore

(1) Commissariat général du Plan, *Energie 2010* (rapport du groupe présidé par Michel Pecqueur), X^e Plan 1989/1992, Paris, La Documentation française, 1991, page 20.

habitant équivalait en France à 2,33 tonnes de houille, en Allemagne occidentale à 2,94 t, en Suède à 3,70 t, en Belgique à 3,64 t, au Royaume-Uni à 4,53 t, aux Etats-Unis à 8,01 t » (2). Lors du premier choc pétrolier, pour une consommation base 100 en France, les Etats-Unis étaient à l'indice 260, la Grande-Bretagne à l'indice 120 et le Japon à l'indice 86. Par nécessité, notre pays n'a jamais véritablement « gâché » son énergie car cette dernière était facteur de déficit en devises et, ce qui était plus grave, de dépendance envers l'étranger.

Cette dépendance énergétique fut jugée insupportable dès la première guerre mondiale. La France, coupée de son approvisionnement en charbon venu du Nord-Pas-de-Calais et de Belgique, a dépendu étroitement des envois britanniques (et de la flottille nécessaire au transport du charbon d'outre-Manche). La plupart du temps, cet approvisionnement fut ralenti dans la mesure où, logiquement, les Britanniques faisaient passer leurs intérêts en premier. Il en est allé de même pour le pétrole, puisque le gouvernement Clemenceau dut envoyer un message d'urgence aux Américains pour que ces derniers continuent d'alimenter le front français aux pires heures de la dernière offensive allemande. Ces heures d'angoisse ne furent pas oubliées. La

La dépendance énergétique de la France atteignit la proportion des trois quarts à la veille du premier choc pétrolier de 1973

La seconde guerre mondiale fut aussi marquée par de terribles pénuries d'énergie qui ont touché le quotidien des Français et les entreprises, plus ou moins selon les secteurs. Après-guerre, il fallut encore compter sur le charbon allemand ou américain et connaître quatre années de coupures d'électricité. La crise de Suez en 1956 aboutit à des restrictions de consommation d'essence alors même que les transports individuels ne concernaient qu'une partie de la population. Ces guerres, ces crises, la conscience d'un retard ou d'une utilisation insuffisante de nos ressources nationales, l'impossible dépendance ont progressivement et par pans successifs construit et justifié l'intervention étatique dans le domaine de l'énergie.

Cette intervention s'est faite selon des schémas différents. Pendant la première guerre mondiale, ce fut l'exubérance des comités mixtes où patrons et hommes de gouvernement ont appris à se connaître. Mais, au grand dam des libéraux, l'Etat ne revint pas à ses classiques fonctions régaliennes. Il décida d'intervenir directement dans certains domaines économiques. Dans les années 1920, ce fut la création de la Compagnie française des pétroles, à l'initiative de Raymond Poincaré, pour reprendre la part allemande des pétroles d'Irak, puis de la Régie autonome des pétroles en 1939, de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine en 1941... La seconde guerre mondiale fut l'époque idéale de la répartition industrielle, moyen de gérer la pénurie. L'après-guerre vit la création des entreprises publiques : nationalisation des Charbonnages de France en 1945, d'Electricité et Gaz de France en 1946... L'Association technique d'importation charbonnière (ATIC), en 1948, joua longtemps un rôle de régulateur du fait de son monopole. Dès l'affaire de Suez, l'idée qu'il faudrait s'affranchir du pétrole arabe alors que nos ressources en charbon n'étaient plus économiques, a amené à s'intéresser à l'avenir de l'atome civil. En 1961,

cinq ans après l'affaire de Suez, on pouvait lire dans *La Jaune et la Rouge* (revue de

Polytechnique) sous la plume de deux membres de la Commission de l'énergie du Commissariat du Plan cette phrase éloquent : « A plus long terme, l'atome apparaît comme l'énergie vraiment capable de libérer progressivement l'Europe de sa dépendance à l'égard des approvisionnements lointains, coûteux, incertains même » (3). En réalité, la baisse du prix du pétrole, très rapide dans les années soixante, fit oublier ces principes de longue durée. Le premier choc pétrolier a exacerbé au contraire le recours à « l'énergie-France », c'est-à-dire à un programme électronucléaire massif. Un quart de siècle après ces événements, les certitudes n'avaient pas disparu. Ainsi s'exprimait Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration d'Electricité de France, en

avril 1996 : « La France ne possède pas d'énergies fossiles bon marché, nous l'avons durement ressenti en 1973. Le nucléaire, en complément de l'hydraulique, était donc « notre solution ». [...] Nous avons acquis une indépendance énergétique. Préservons-la, car c'est une assurance pour l'avenir. C'est un bien précieux pour tous les Français » (4).

Les facteurs de continuité d'une politique dirigiste et modernisatrice

Il est significatif de constater que cette politique, par définition dirigiste, fut suivie au long de ce XX^e siècle par des gouvernements de gauche comme de droite. Il y eut en général consensus sur la question de la moindre dépendance énergétique. L'autre facteur de continuité a résidé dans les hommes qui eurent à appliquer cette politique. Issus de la haute fonction publique, ils avaient pour eux à la fois la compétence, la légitimité et les postes-clés. En effet, cette politique fut justifiée par l'intérêt général et, par voie de conséquence, a donné un poids très important à ceux qui représentaient la compétence technique de la puissance publique, à savoir « les Grands Corps ». Le Corps des Ponts est classiquement intervenu dans le domaine électrique, surtout quand il s'agissait de construire des barrages, le Corps des Mines dans le pétrole et le nucléaire. Dans ce dernier cas, la figure de Pierre Guillaumat est emblématique. Il ne fut pas seul : « Nommé directeur des carburants au ministère de l'Industrie en 1945, Pierre Guillaumat y retrouve Jean Blancard, corpsard des Mines. Paul Moch, également corpsard des Mines, viendra les y rejoindre. Ensemble, ces trois hommes vont faire Elf-Aquitaine et s'imposer face aux grandes compagnies pétrolières internationales. En 1963, Guillaumat dirige l'UGP, Blancard

(2) Cité par Jean-Marcel Jeanneney, *Forces et faiblesses de l'économie française*, Paris, Armand Colin, 1956, page 75.

(3) Louis Saulgeot et Lucien Gouni, *Les programmes énergétiques français*, La Jaune et la Rouge, N° spécial, 1961, Perspectives énergétiques dans le monde, page 18.

(4) Cahier supplémentaire du N° 1229 du Point, 6 avril 1996, consacré au cinquantième anniversaire d'EDF, page III.

le BRP, Moch la RAP. Il y a moins là politique d'un corps dans son entier que d'un groupe d'hommes favorisés au départ par leur appartenance à un corps, et s'imposant par leur savoir-faire scientifique, économique et stratégique » (5). Une autre justification de l'intervention de la puissance publique dans le domaine énergétique a résidé dans le fait que, par excellence, cette politique s'inscrivait dans le long terme que ce soit pour le choix des investissements, l'aménagement du territoire, ou l'équilibre entre les sources d'énergie. Toute décision dans le domaine énergétique peut très vite avoir des conséquences sur une période de vingt ans, sinon plus. Il n'est pas illogique, dès lors, que l'Etat puisse estimer qu'il est le seul à pouvoir prendre en charge des options longues face à des intérêts privés plus axés sur la rentabilité à court terme.

La volonté de construire une politique énergétique ne s'est pas cantonnée à la seule production / distribution. Soucieux du degré de dépendance industrielle dans lequel la France se trouvait plongée, l'Etat a suscité également des industries connexes susceptibles d'aider au développement de ladite politique. Il a rejoint par là son rôle de modernisateur qui est un fil rouge de sa politique dont les racines remontent au moins aux années trente, mais s'est pleinement exprimée dans l'après-seconde guerre mondiale. Moderniser a voulu dire rationaliser, concentrer, donner les moyens pour répondre à une grande ambition nationale (et pas seulement technique ou industrielle). D'où la panoplie des grands projets dont le sort n'a pas toujours été heureux mais qui ont répondu aux vœux de la classe politique de gauche comme de droite. Les entreprises nationales et certains grands commis de l'Etat ont alors joué un rôle essentiel qui, quelquefois, a donné des résultats spectaculaires. Il existe ainsi depuis les années 1970 une industrie électronucléaire puissante et capable de répondre au défi d'un programme d'équipement parmi les plus ambitieux du monde. André Giraud le résumait en

Dès l'affaire de Suez, l'idée qu'il faudrait s'affranchir du pétrole arabe alors que nos ressources en charbon n'étaient plus économiques, a amené à s'intéresser

quelques lignes : « la réussite d'un programme nucléaire est liée à la réussite d'une organisation industrielle et à un consensus politique fort » (6). De même, l'Etat, dans le domaine pétrolier, a pu compter sur l'action inlassable de la Direction des carburants du ministère de l'Industrie. Par le biais du Fonds de soutien aux hydrocarbures (1951) et l'intervention active des sociétés pétrolières nationales, la France réussit en vingt ans à créer de toute pièce une industrie parapétrolière qui se hissa au deuxième rang mondial. Pour compléter cet édifice – qui déjà ne manquait pas d'allure – une législation ad hoc permit le développement de l'amont comme de l'aval du secteur énergétique. Dans le domaine pétrolier, la loi de 1928 sur les importations d'hydrocarbures ou la provision pour reconstitution de gisement (inspirée de l'exemple américain) seraient d'assez bons exemples. En conséquence, alors que la France de l'entre-deux-guerres n'avait guère de ressources pétrolières, elle profita de la loi de 1928 pour se doter d'une industrie du raffinage au premier plan européen.

Le système ainsi décrit possédait ses qualités, mais le revers de la médaille existait fatalement. En effet, la représentation nationale a rarement exercé un contrôle véritable au niveau des grandes décisions. Le ministère des Finances n'a pas joué son rôle traditionnel. L'absence de coordination interministérielle fut sans doute un facteur facilitant le glissement de la décision vers les plus hauts sommets. En définitive, la définition des grandes orientations a été en général circonscrite à des cercles étroits, à la centralisation des pouvoirs, au raccourcissement des processus décisionnels. L'Express écrivait en 1980 dans un article peu favorable au lobby nucléaire : « Autre élément essentiel de continuité : l'extraordinaire stabilité des fonctionnaires chargés de l'énergie. Trois hommes, issus tous trois du Corps des Mines, Pierre Guillaumat, Jean Blancard et André Giraud, ont pratiquement tiré les ficelles de toute la politique de l'énergie, préparé tous les

grands arbitrages entre le charbon, le pétrole et l'atome. De véritables « tsars » dont on chercherait en vain les homologues à l'étranger » (7). De même pouvait-on lire en janvier 1975, dans un petit opuscule (qui irrita fort du côté des responsables publics du programme nucléaire) de l'Institut économique et juridique de Grenoble à propos du lancement du programme électronucléaire français : « Jamais, dans l'histoire de notre pays, une décision d'une telle importance n'a été prise après un débat d'aussi courte durée, limité à quelques responsables de l'administration et de l'industrie. Jamais, les déclarations officielles sur l'importance de l'évaluation technologique n'ont paru aussi formelles ! Jamais l'opinion publique n'a été tenue à ce point éloignée des sources d'information et d'un dialogue vrai avec les experts » (8).

L'Institut en question, l'IEJE devenu IEPE, se présentait plus loin comme « le seul institut spécialisé en économie de l'énergie qui, en France, n'est lié institutionnellement à aucun centre de décision dont les intérêts sont mis en jeu par les nouvelles perspectives énergétiques ». La question mérite d'être approfondie : la France aurait-elle manqué d'experts indépendants ? Personne cependant n'a jamais mis en doute chez les experts en question le souci de l'intérêt national et un réel désintéressement. Ils ont toujours eu conscience de travailler pour le bénéfice de la Nation. A l'inverse, on peut constater chez la plupart d'entre eux un penchant naturel : ils ont toujours eu tendance à une exagération répétée des besoins dans leur énergie et dans l'énergie tout court. Dans le rapport Schwartz de 1974 sur les compagnies pétrolières, il était déjà écrit : « les hommes de gouvernement se sont laissés abuser par l'éclat de démonstrations déterminant le prix de la thermie au centième de centime. La

(5) Marie-Christine Kessler, *Les Grands Corps de l'Etat*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986, pages 304/305.

(6) Interview d'André Giraud, « *Energie : signaux pour le futur* », Revue de l'Energie, N° 453, novembre 1993, page 694.

(7) L'Express, article de Jean Gloaguen du 15 novembre 1980, repris dans un cahier spécial « *le Nucléaire, pourquoi, comment* », janvier 1991, N°7, page 11.

(8) IEJE, *Réflexions sur les choix énergétiques français*, Grenoble, 1975, page 6.

recherche du moindre coût et les conclusions des spécialistes ont tenu lieu de politique de l'énergie » (9). De même, le Commissariat du Plan et, en particulier, les commissions de l'énergie « ont, avec une continuité jamais démentie, surestimé la demande d'énergie, poussé aux solutions lourdes en investissement, négligé les économies d'énergie » (10). L'autre grief majeur fait aux experts porte sur leur petit nombre et leur communauté d'origine et de pensée. En particulier pour le nucléaire, les opposants à cette énergie ont dénoncé la confusion des rôles entre le contrôleur et le contrôlé en mettant l'accent sur l'importance des moyens d'EDF et du CEA, par exemple dans le domaine de la sûreté nucléaire, par rapport aux maigres ressources du ministère de l'Industrie ou des organismes indépendants. Dernier reproche enfin, et ce ne serait pas propre au secteur de l'énergie, l'État-organisateur a fait entrer dans sa politique des éléments qui n'étaient pas toujours du domaine économique : l'urgence des équilibres financiers, le poids social de personnels très organisés autour de leurs statuts, le prestige politique, quelquefois, sont venus introduire de nouvelles rigidités.

Critiques et remises en cause du modèle français

Ce modèle français a quand même été discuté et critiqué même s'il ne fut pas remis en cause jusqu'à une période récente. Le Parlement est intervenu, souvent a posteriori, en général dans des débats très globaux. Sur la question nucléaire, des syndicats comme la CFDT ont eu leur mot à dire. Quant au pétrole, il est clair que les hommes politiques et les journalistes ont depuis longtemps apporté des notes discordantes et quelquefois fait appel à l'opinion publique. Qu'on se souvienne du rapport Schwartz qui fit beaucoup parler de lui. Des missions interparlementaires ont aussi de temps en temps dressé des tableaux moins unanimistes. Quant à l'Université, au CNRS, aux laboratoires scientifiques indépendants, quand ils ont pu s'exprimer,

ils ont en général regretté le monolithisme de certaines décisions et l'importance des sommes engagées dans une seule direction. C'est certainement le programme électronucléaire qui a reçu le plus de critiques implicites ou explicites. Certains universitaires ont prêché pour des politiques plus souples : le Professeur Jean-Marie Chevalier, par exemple, après avoir passé en revue les différents modes de production des énergies, rappelait leur coût social qui est difficile à évaluer et concluait « la seule réponse que l'on puisse apporter à ces incertitudes économiques et technologiques, c'est une politique énergétique fondée en premier lieu sur la diversité des filières d'approvisionnement » (11).

Ce modèle français de politique énergétique, remarquable par sa continuité, son homogénéité et son ampleur connaît depuis une quinzaine d'années des signes d'infléchissement notables et même des remises en cause profondes. Les raisons en sont nombreuses et tiennent d'abord à la conjoncture économique ou, paradoxalement, à la bonne tenue du parc électronucléaire. Plus que toute autre prévision, la prévision énergétique est un exercice difficile qui rend modeste les plus rompus à ce genre de tâche. L'ancien directeur d'EDF, Jean Bergougnoux, déclarait avec une grande honnêteté : « Nous avons fait des hypothèses trop optimistes sur la croissance, trop prudentes sur la disponibilité des centrales, qui fonctionnent mieux que prévu, trop pessimistes sur les prix du gaz, du charbon et du fuel. Ces trois éléments, qui ont tous été démentis, convergeaient vers le renforcement du programme nucléaire. Si j'étais capable de récrire l'Histoire, je ferais sans doute moins d'atome » (12). L'économie française aussi a changé. Progressivement elle s'est ouverte sur le monde et a fait sauter des verrous installés depuis longtemps.

Le carcan du contrôle des prix a progressivement disparu : pour les fuels lourds et les naphthas en 1978 ; pour les autres prix pétroliers en 1985 ; pour le charbon et le gaz dans l'industrie en 1986. Les prix domestiques et tertiaires sont fixés dans le cadre des contrats de plan. Un autre facteur de changement a résidé bien entendu dans la politique de la Communauté européenne qui a prôné un contre-modèle, plus libéral, moins monopolistique. Ainsi, l'ATIC, créée en 1948 pour le contrôle des importations de charbon, a vu son monopole plus ou moins supprimé en 1990 du fait de Bruxelles. La loi de 1928 sur le pétrole a été refondue en partie (avec des exceptions comme, par exemple, sur les stocks stratégiques). On a pu observer que des pays voisins, comme l'Allemagne, ne réagissaient absolument pas comme la France à propos de la politique énergétique. Face au choc pétrolier, les Allemands ont choisi de développer leurs exportations parce que, comme l'explique John G. Clark, « In Germany, energy policy formed an integral part of industrial policy ». Autre signe que les temps ont changé : la France n'avait pas souhaité adhérer à l'Agence internationale de l'énergie à la suite du premier choc pétrolier, à la fois par méfiance envers le poids des Américains et par confiance dans la politique arabe de la V^e République ; mais, finalement, en 1992, la France a rejoint l'AIE. Si notre pays n'a pas vraiment connu de ministère de l'Energie sauf lors des débuts du premier septennat de François Mitterrand (1981/1986), en 1984, la création de « l'Office parlementaire d'évaluation des choix technologiques »

(9) Assemblée Nationale, *Rapport sur les sociétés pétrolières opérant en France*, séance du 6 novembre 1974, N°1280, page 226.

(10) Paul Mentré, ancien délégué général à l'énergie, intervention pour le colloque sur les grandes décisions de politique industrielle (IDH), 4 mai 1990.

(11) *Revue d'économie industrielle*, N° 17, 3^e trimestre 1981.

(12) *L'Express*, article de Françoise Harrois-Monin (9 octobre 1987), repris dans un cahier spécial, « le Nucléaire... », op. cit., page 30.

a montré une évolution des méthodes. Certains rapports officiels n'ont pas craint dès lors de s'en prendre aux positions acquises. Récemment, Jean-Pierre Souviron, rapporteur du débat « Energie et Environnement » déclarait tout de go à la presse : « EDF, c'est encore un peu le « ministère de l'Electricité ». C'est la culture de l'entreprise. Pour moi, le ministère de l'Electricité, c'est le ministère de l'Industrie, et personne d'autre. Il faut clairement distinguer le régulateur, l'Etat, et l'opérateur, EDF » (13). Les entreprises du secteur énergétique ont aussi connu de profondes transformations. Elf-Aquitaine est privatisée en deux étapes (1986 et 1993) et se dégage de son action dans le domaine parapétrolier. Les Charbonnages de France voient leur champ d'action traditionnel se réduire comme peau de chagrin mais essaient de se diversifier. EDF et GDF sont confrontés à une ouverture progressive de leurs marchés sous la pression de la législation européenne. Leurs structures doivent donc s'adapter. Le passage de la propriété du réseau d'alimentation générale (60 à 400 kilovolts) de l'Etat à EDF est ici hautement symbolique d'un changement profond. Enfin, la sensibilité de la Nation a elle-même évolué. La politique de l'énergie doit intégrer de plus en plus la préservation de l'environnement et considérer la montée de l'individualisme qui marque la société française. Dans une économie post-industrielle, l'acceptation des contraintes technologiques va moins de soi. Non que les Français y soient par définition hostiles, mais ils entendent plus qu'avant être convaincus et ne pas s'incliner devant le seuls arguments d'autorité. Plus que sur le fonctionnement des centrales nucléaires, l'attention s'est désormais portée sur la gestion des déchets. Les autorités de sûreté nucléaire, pour garder leur crédibilité et assurer la pérennité des choix français, se doivent à une plus grande

vigilance. Face à la baisse des prix du pétrole et à la concurrence du gaz naturel, une demande plus ferme se fait jour envers une politique énergétique souple qui fasse davantage appel, par exemple, à la cogénération et aux ressources renouvelables.

Vers une méthode douce, au coup par coup

Est-ce à dire que le modèle français construit depuis plus de deux générations est condamné à brève échéance ? Ce serait aller trop vite en besogne. D'une part, le contexte énergétique peut réserver des surprises : crise pétrolière, forte demande du tiers-monde, krach financier... D'autre part, même si des signes de changement sont apparents, aucun débat de fond n'est vraiment engagé tant sur le statut des entreprises de service public comme EDF-GDF ou sur les grandes orientations de la politique énergétique. Il semble que l'on ait choisi une méthode douce, empirique, au coup par coup. Cependant, dans un domaine très capitalistique comme celui de la production d'énergie, des prévisions à long terme restent plus que jamais souhaitables. Il serait absurde (et injuste) de rejeter en bloc tout ce qui a été réalisé depuis 70 ans en dénonçant de façon trop facile un dirigisme aujourd'hui considéré comme obsolète. On ne peut nier que le « complexe énergético-industriel » – pour paraphraser Dwight D. Eisenhower – n'a pas rendu de grands services à la Nation et à son économie. Ce modèle français a permis de créer deux sociétés pétrolières parmi les dix plus grandes mondiales, a autorisé un programme électronucléaire sans comparaison mais, également, a retardé les échéances charbonnières et n'a pas donné encore toute sa place à l'énergie gazière. Cet agencement s'est construit dans l'Histoire, il porte le poids d'événements successifs, mais

n'a jamais été une construction monolithique parce qu'il a su évoluer au diapason de l'économie et de la société françaises. Aujourd'hui, malgré l'Europe et les changements de mentalité, ce modèle reste encore en activité dans de nombreux domaines. Son avenir ne peut faire l'objet à proprement parler d'un article d'histoire. A l'inverse, cette dernière peut et doit faire partie des expertises ou contre-expertises souhaitées de part et d'autre. L'histoire permet de comprendre ce qui n'est pas irréductible aux seules lois économiques : la volonté des élites, le consensus politique, l'inconscient collectif, le champ de références des générations antérieures... Elle permet d'appréhender des constructions socio-économiques dont les choix fondamentaux plongent leurs racines quelquefois très loin du temps présent. Mais on pourrait faire deux mauvais usages de l'histoire : affirmer que rien ne peut plus être comme avant, car le passé est définitivement mort ; déclarer que rien ne doit changer parce que tout s'inscrit dans une pratique nationale. Si l'expertise historique a un sens, elle consistera au contraire à montrer l'ancrage des facteurs de résistance au changement, mais aussi l'apport positif de la tradition. En présentation d'un colloque intitulé « Signaux pour le futur », André Giraud écrivait en 1993 : « L'histoire ne se renouvelle jamais à l'identique. Mais je suis convaincu que le recul de l'histoire permet d'être moins myope pour faire de la prospective » (14).

(13) *Libération*, 16 décembre 1994, page 49.

(14) Interview d'André Giraud, op.cit., page 693.